



Il y a deux statuts permettant la formation officielle d'une équipe interclubs adultes au TCR.

Statut officiel A :

- Dans le cas de la formation d'une nouvelle équipe, la formule de demande d'inscription doit être complétée.
- L'effectif de l'équipe doit comporter impérativement 1 joueur de plus que le nombre de parties de simple, ils sont tous membres actifs du TCR.
- Pour le renouvellement de l'inscription, le capitaine prend contact avec le responsable interclubs, il reçoit confirmation de l'inscription de son équipe par courriel.
- Toute demande ou contact doit être réalisé avant le 10 décembre.
- Le TCR prend en charge les frais de location des courts et met à disposition les balles officielles pour les rencontres à domicile.
- Par rencontre à domicile, chaque équipe reçoit une participation de CHF 100.- aux frais de réception de l'équipe adverse.
- Le décompte interclubs est fait au capitaine de l'équipe sur la facture des cotisations.
- Le responsable interclubs transmettra en temps utiles, toutes informations et documents nécessaires.
- Lorsque les dates des rencontres sont connues, les capitaines peuvent se concerter afin de définir le jour des rencontres à la halle d'un commun accord. Ils transmettent leur demande au responsable pour les réservations de la halle, cela dans les meilleurs délais.
- En cas de désaccord, le responsable décide.
- Le responsable interclubs effectue les réservations de la halle de tennis.

Statut officiel B : (les indications marquées en rouge diffèrent du statut A)

- Dans le cas de la formation d'une nouvelle équipe, la formule de demande d'inscription doit être complétée.
- L'effectif de l'équipe doit comporter impérativement 1 joueur de plus que le nombre de parties de simple, ils sont tous membres actifs du TCR.
- Un montant de CHF 100.- est versé au responsable interclubs par l'équipe adverse.
- Le TCR prend en charge les frais de location des courts et met à disposition les balles officielles pour les rencontres à domicile.
- Pour le renouvellement de l'inscription, le capitaine prend contact avec le responsable interclubs, il reçoit confirmation de l'inscription de son équipe par courriel.
- Toute demande ou contact doit être réalisé avant le 10 décembre.
- Le TCR prend en charge les frais de location des courts pour les rencontres à domicile. **Les balles officielles seront achetées et financées par l'équipe.**
- **Les joueurs non membres jouent les matchs interclubs mais ne disposent d'aucune prestation du club (pas d'entraînement sur les courts TCR ou réservations subventionnés).**
- Le décompte interclubs est fait au capitaine de l'équipe sur la facture des cotisations.
- Le responsable interclubs transmettra en temps utiles, toutes informations et documents nécessaires.
- Lorsque les dates des rencontres sont connues, les capitaines peuvent se concerter afin de définir le jour des rencontres à la halle d'un commun accord. Ils transmettent leur demande au responsable pour les réservations de la halle, cela dans les meilleurs délais.
- En cas de désaccord, le responsable décide.
- Le responsable interclubs effectue les réservations de la halle de tennis.

Suppression du statut provisoire B dès 2012

Une formule spécifique est remise par le capitaine pour la formation des équipes juniors.